l'Union. Mme le ministre, le Gabon prend part, depuis le 7 novembre dernier, à Marrakech, à la 22e Conférence des Nations unies sur le climat. Un an après Paris, et la COP 21. Pouvez-vous nous faire le point des avancées de l'édition précédente ?

Estelle ONDO : *Répondre à cette question me ramène d'abord à situer Paris. Il faut rappeler que la communauté internationale s'y est retrouvée pour discuter d'un Accord qui a finalement été adopté et dont l'objectif majeur est de limiter la température en dessous de 2°C au cours des prochaines années. A la suite de cette importante conférence, rendez-vous avait été pris pour 2020, l'année prévue, au terme de laquelle l'accord entrera en vigueur. Est-il besoin de rappeler que toutes les parties considèrent que l'étape du rendez-vous de Paris est désormais derrière nous, compte tenu du grand intérêt que les pays ont manifesté dans la ratification de cet Accord, qui est finalement entrée en vigueur le 4 novembre 2016, soit 4 ans avant la date prévue et en moins d'un an des engagements pris à Paris. Au passage, je rappelle que c'est le ministre d'Etat, en charge des Affaires étrangères, Pacôme Moubele Boubeya qui a procédé au dépôt de l'Instrument de ratification de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, le mercredi 2 novembre 2016, au siège des Nations Unies à New York. Voilà ce qu'on peut appeler une grande avancée.*

La COP 22 se veut une réunion pour l'application et l'action. Quels en sont les enjeux ?

Il faut d'abord rappeler que les Conférences des parties à la convention (COP) peuvent être assimilées aux Assemblées générales, où les grandes décisions sont prises par consensus selon les vent revêtir plusieurs formes, soit des questions nouvelles, soit celles en suspens ou encore celles mises en veilleuse depuis un certain temps et qu'on remet en discussion, selon leur pertinence ou leur actualité, etc. La COP 22 ne va donc pas déroger à cela.

La COP 22 est la conférence de l'action, parce qu'elle intervient au lendemain de l'entrée en vigueur de l'Accord. C'est la Conférence des parties qui doit faire le lien entre l'ambition qui s'est dégagée à Paris et l'élan pris pour la suite. Les règles de cette action sont d'ailleurs les principaux enjeux de cette Conférence, notamment les conditions et les moyens de mise en œuvre de l'Accord, sans oublier d'autres questions pertinentes pour les Parties.

Quelle est la contribution du Gabon à Marrakech ?

Le Gabon est devenu Partie à la Convention après l'avoir ratifiée en 1998. Et selon les règles de ladite Convention, chaque pays (Partie à la Convention) porte sa voix souverainement. Lors de la COP 21 à Paris, le Gabon avait joué un très grand rôle en aidant la France dans la facilitation de certaines discussions dont celles portant sur la technologie, le financement et le renforcement des capacités. C'est ce qu'on qualifie de "moyens de mise en œuvre" de l'Accord. À côté, le Gabon avait pris un certain nombre d'engagements pour combattre le changement climatique. La COP 22 sert donc de plate-forme pour présenter nos efforts actuels et les outils actuellement à notre disposition pour aller de l'avant dans ce combat. Et d'ailleurs, le cadre global de la contribution de notre pays a été présenté par la plus haute autorité, le chef de l'Etat Ali Bongo Ondimba. Les chapitres fondamentaux de cette contribution portent sur notre politique environnementale et forestière, sur le rôle de l'AGEOS, sur le Plan national d'affectation des terres (PNAT), etc. C'est aussi un excel-

Photo : WILFRIED MBINAH

La ministre Estelle Ondo prend actuellement part au sommet des Nations unies sur le climat à Marrakech.

lent cadre d'échange et de coopération Nord-Sud et Sud-Sud dans le domaine environnemental, vu notre avancée sur ce plan.

La préservation de l'environnement constitue un des axes de la diplomatie gabonaise. En quoi notre pays se démarque-t-il des autres Etats du continent ?

La réponse à votre précédente question m'a fait clairement ressortir le rôle que notre pays a joué lors de la COP21, un bon exemple de notre diplomatie. Il vous souviendra aussi que l'une des premières sorties internationales du président de la République en 2009 avait eu lieu lors de COP 15 de Copenhague, c'est d'ailleurs aussi le cas en ce moment avec la COP 22 du Maroc. Par ailleurs, en prévision de la COP10 sur la biodiversité de Nagoya en 2010, le Gabon, qui parlait au nom de l'Afrique à cette rencontre du Japon, avait réuni sur son sol tout le continent pour préparer cette rencontre. Tous ces exemples pour indiquer le grand intérêt de notre pays pour la préservation de l'environnement aussi bien au niveau national qu'international. La donne actuelle commande que tous les pays s'engagent au plus haut niveau de leur responsabilité, principalement sur les questions de changements climatiques.

tionnalisation des aires marines protégées et la mise en place du Fonds de préservation de la biodiversité au Gabon ?

Monsieur le Premier ministre a décliné un programme de mesures prioritaires des 100 premiers jours du gouvernement. Les questions que vous posez sont précisément inscrites dans ce programme, pour le compte du département ministériel dont j'ai la charge.

En ce qui concerne l'opérationnalisation des aires protégées marines, nous sommes en train d'élaborer un projet de décret portant création d'un réseau d'aires protégées aquatiques en République gabonaise. Au point de départ, il s'agit de codifier la création et la délimitation, d'une part, d'un réseau de 8 parcs marins d'une superficie totale de 2.663 km² et d'un réseau de 9 réserves aquatiques d'une superficie de 49.268 km², l'ensemble couvrant 25,8% du domaine public maritime national.

Relativement au fonds de préservation de la biodiversité, je voudrais rappeler qu'avec plus de 6 000 espèces d'essences et plus de 10 000 espèces de végétaux supérieurs, la richesse de notre flore est remarquable. A titre d'exemple, pas moins de la moitié de la centaine des espèces de Bégonias (plantes à fleurs robustes très décoratives) du continent se trouve dans notre pays. Le tiers d'entre elles étant endémique.

Quant à la faune, elle compte plus de 130 espèces de mammifères dont 19 espèces de primates (20 000 gorilles, 40 000 chimpanzés, 1ère population de mandrills au monde). Le Gabon dispose aujourd'hui, avec 45 000 individus, de la plus importante population d'éléphants de forêt, en dépit du fléau du braconnage que le gouvernement combat d'ailleurs avec énergie. Avec plus de 752 espèces, l'avifaune n'est pas en reste, sans oublier les nombreuses espèces de dans nos côtes). Il faut préserver cette riche diversité biologique! C'est dans cette optique que le "Plan d'opérationnalisation du Gabon vert" avait préconisé la mise en place d'un "Fonds de préservation de la biodiversité du Gabon". Le projet de loi y relatif est finalisé. Mais, il convient de souligner que la loi relative aux parcs nationaux, promulguée en 2007, avait déjà prévu la création d'un fonds fiduciaire consacré à ce même objectif. Nous sommes donc, en interne et dans le cadre des mesures prioritaires des 100 premiers jours, en train de comparer ces deux mécanismes de financement pérenne de la préservation de notre biodiversité. Le mécanisme retenu sera présenté au gouvernement, dans les délais prévus par monsieur le Premier ministre.

•Pour conclure Mme le ministre, comment concilier développement et protection de l'environnement ?

Je comprends l'intérêt pédagogique de cette question qu'on pose aussi à nos enfants en milieu scolaire et universitaire. Disons, pour faire simple, que ce que nous vivons aujourd'hui en matière de dérèglement climatique est le résultat d'un développement qui n'avait que peu ou pas du tout d'intérêt pour l'environnement. Le combat actuel est donc celui de dire "nous pouvons nous développer tout en nous assurant un cadre de vie propice à nos agréments". Les déchets sont recyclables et valorisables aujourd'hui; les technologies sont nouvelles; les capacités des acteurs au développement de plus en plus renforcées. En somme, tous les ingrédients pour un développement qui s'opère avec la protection de l'environnement. C'est ça le développement durable, qui concile un fort Indice de développement humain (IDH) avec une faible empreinte écologique.